

# La Bible chez saint Augustin et chez les manichéens

Augustin, catéchumène de dix-neuf ans, passe de la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron à celle de la Bible. Étonné d'abord, bientôt déçu, il se détourne du livre sacré. Pour lui, l'heure du manichéisme vient de sonner. Nous sommes en 373.

Avide de vérité, Augustin se laisse expliquer les Écritures chrétiennes par des maîtres de la secte de Mani. Ceux-ci prétendent faire admettre à la raison humaine uniquement les doctrines religieuses que la raison peut saisir. Cette prétention impressionne Augustin. Dix ans durant, il restera auditeur manichéen. Plus d'une fois cependant il sera hésitant en présence d'une exégèse qui soumet le texte sacré à une véritable dissection, pratiquée par les érudits de la secte. Sa rencontre, tant attendue, avec l'évêque manichéen Fauste de Milève de retour en Afrique, sera décevante pour son intelligence et décisive pour son avenir. En automne de l'année 383, Augustin gagne Rome, puis Milan. Aux yeux de la secte, il reste un auditeur, mais dans son intelligence et dans son cœur, Augustin n'est plus manichéen.

Milan sera l'étape décisive de sa vie. L'auditeur manichéen inquiet devient un auditeur assidu de l'évêque Ambroise. Il suit ses sermons, surtout ses homélies sur la Bible. L'exégèse ambrosienne est toute différente de l'exégèse manichéenne. Ambroise ne rejette pas des textes entiers de la Bible ; il essaie de tout expliquer, selon le contexte et dans une direction qui dépasse le sens littéral. Depuis treize ans, le jeune Africain cherchait la clef des saintes Écritures. Il vient de la trouver : c'est l'exégèse allégorique proposée par l'évêque de Milan. Avec des yeux nouveaux Augustin reprend avidement la lecture de la Bible. Dans la nuit de Pâques du 24 au 25 avril 387, le catéchumène fait le pas décisif, il reçoit le baptême. Quelques mois après, âgé de trente-trois ans, Augustin regagne son Afrique natale où il retrouve ses amis, eux toujours fidèles au manichéisme.

Sans hésiter, le chrétien se tourne contre la secte à laquelle il ne pardonnera jamais de l'avoir trompé si longtemps. Son expérience douloureuse a fait comprendre à Augustin l'ampleur de ce danger manichéen pour

l'Église catholique. La destruction de la foi chrétienne en la Bible risque d'être totale. Sous les coups répétés des sectateurs de Mani, tout l'Ancien Testament s'évanouit, du Nouveau il reste peu de choses.

Augustin se met à scruter les livres sacrés. Il veut les comprendre pour en assurer la défense et pour les expliquer aux chrétiens. Quinze années durant, à dater de son baptême, il mènera un combat sans répit, comme laïc de 387 à 391, comme prêtre de 391 à 395, enfin comme évêque d'Hippone. Cette lutte sera décisive. L'historien voit clairement qu'Augustin a ruiné l'exégèse manichéenne de la Bible et porté un coup terrible à l'expansion de la secte en pays latins.

Les documents de ce duel nous sont conservés. Témoins de la pensée biblique augustinienne, ces traités et acta nous fournissent aussi de précieux renseignements au sujet du manichéisme en Afrique au IV<sup>e</sup> siècle. Augustin a laissé son empreinte sur la théologie occidentale. L'étude de ses traités antimanicheens, témoins de la formation de sa pensée chrétienne, n'a-t-elle pas une grande importance historique et théologique ?

Au lendemain de son baptême, avant son départ de Rome, Augustin écrit le *De moribus ecclesiae catholicae et de moribus manichaeorum* (387-388). L'auteur est préoccupé par les rapports entre l'Ancien et le Nouveau Testament, et par l'autorité divine du texte sacré. De retour à Thagaste, auprès de ses amis, l'auditeur manichéen converti aborde un problème fondamental, la cosmogonie<sup>1</sup>. Nerveusement, trop hâtivement, il défend la Genèse : *De Genesi contra manichaeos* (388-389). A Thagaste encore (390-391) il écrit le *De vera religione* où, par deux fois, il aborde le problème des Écritures. L'évêque d'Hippone, Valerius, a remarqué ce jeune professeur, si ardent en exégèse. Il désire en faire son prédicateur et l'ordonne prêtre en 391. Après son ordination, Augustin demande quelques mois de calme, en vue d'approfondir ses connaissances bibliques.

En 392, c'est la publication d'un ouvrage polémique, *De utilitate credendi*. La même année, les 28 et 29 août, Augustin s'engage dans la controverse publique et orale, d'homme à homme et y défend les livres inspirés de l'Église catholique. Les tachygraphes nous ont gardé le compte rendu des séances : *Contra Fortunatum manichaeum*. Ensuite Augustin revient aux problèmes cosmogoniques. Son exégèse allégorique de la Genèse ne le rassure pas trop. Il tente une exégèse littérale, s'arrête, se décourage et abandonne pour des années dans ses tiroirs, le manuscrit

1. La chronologie des œuvres de saint Augustin a été beaucoup étudiée. En voici les principaux travaux : Préface de l'édition des *Opera Augustini*, bénédicteins de Saint-Maur, t. VIII, éd. parisina altera, Paris, 1837 ; C. DOUAIS, *Saint Augustin contre le manichéisme de son temps*, *Revue thomiste*, t. I, Paris, 1893, p. 395-396 ; P. ALFARIC, *L'Évolution intellectuelle de saint Augustin*, t. I, Paris, 1918, p. 529-531 ; S. M. ZARB, *Chronologia operum s. Augustini*, Rome, 1934 ; J. P. MAHER, *Saint Augustine's defense of the Hexaemeron against the manicheans*, Rome, 1946, p. 83-84 ; P. CANTALOUP, *L'Harmonie des deux Testaments dans le Contra Faustum manichaeum de saint Augustin*, Toulouse, 1955, p. 221-222.

du *De Genesi ad litteram, liber imperfectus* (393-394). En 394 aussi, selon la chronologie de Zarb, Augustin publie les deux traités, *De sermone Domini in monte* et *Contra Adimantum*<sup>2</sup>. Nous y trouvons un essai de synthèse de tous les arguments en faveur de l'harmonie des deux Testaments.

En 395, Augustin est sacré évêque à Hippone. La défense de la Bible sera une de ses préoccupations majeures durant les premières années de son épiscopat. Il lui faut une victoire décisive sur les manichéens. De 395 à 400, ses ouvrages exégétiques vont se suivre : *Contra epistulam manichaei* (396), *De doctrina christiana* (396), les *Confessions*, *Contra Faustum manichaeum* (397-398), *Contra Felicem manichaeum* (398), *Contra Secundinum* (399). L'année suivante, Augustin couronne son œuvre exégétique : *De consensu evangelistarum*. A présent, les manichéens sont vaincus. Plus calme, l'évêque d'Hippone reprend, en 401, le problème de la Genèse, *De Genesi ad litteram*. Il y travaille une douzaine d'années.

Un rapide coup d'œil sur les bibliographies augustiniennes impose une constatation : on a beaucoup étudié la polémique d'Augustin contre le donatisme et le pélagianisme. L'étude de sa controverse avec les manichéens reste pratiquement à faire. Cette période de la vie d'Augustin nous semble cependant importante. Elle s'échelonne en effet sur quinze années d'une intense activité littéraire et pastorale, consacrée principalement à la défense de la Bible et à l'élaboration des principes de l'exégèse chrétienne occidentale.

La présente étude ne dépasse pas les limites d'un bref état de la question, destiné à mieux orienter les chercheurs, patrologues, exégètes et historiens des religions. L'exposé se glisse dans le cadre de nos recherches sur les *Études manichéennes* dont il constitue un complément utile, nous osons l'espérer, aux spécialistes de la patristique<sup>3</sup>.

## I. — HISTORIQUE DE LA QUESTION (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)

En 1578, Cyriacus Spangenberg publie la première étude systématique sur le manichéisme<sup>4</sup>. L'auteur a utilisé deux sources principales, le Panarion d'Épiphane pour la vie de Mani, les traités d'Augustin pour sa doctrine. Il consacre déjà une petite étude au problème de la Bible en usage

2. S. M. ZARB, *Chronologia operum S. Augustini*, Rome, 1934, p. 35.

3. J. RIES, *Introduction aux études manichéennes*, dans *Éphemerides theologicae Lovanienses*, t. XXXIII, Louvain, 1957, p. 433-482 et dans *Analecta Lovaniensis biblica et orientalia*, Louvain, 1957, série III, fasc. 7. J. RIES, *Le Manichéisme considéré comme grande religion orientale*, dans *Eph. theor. Lovan.*, t. XXXV, Louvain, 1959, pages 362-409. Les grandes lignes du présent travail furent exposées par l'auteur lors de la Third International Conference on Patristic Studies, Christ Church, Oxford, 21-26 septembre, 1959.

4. C. SPANGENBERG, *Historia manichaeorum, de furiosae et pestiferae hujus sectae origine*, Ursel, 1578.

dans la secte, et pour cela utilise les données de quinze ouvrages d'Augustin. Trois thèmes retiennent son attention : le rejet de l'Ancien Testament, l'exégèse fausse du Nouveau Testament, la composition et la diffusion de livres apocryphes par les manichéens. Ce schéma sera repris durant trois siècles.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Richard Simon examine le même problème<sup>5</sup>. Son *Histoire critique du Vieux Testament* montre les difficultés d'Augustin aux prises avec l'explication de la Genèse. Selon l'auteur, la méthode allégorique empêchait l'exégète d'Hippone de saisir le sens littéral du texte de Moïse. Augustin, dit-il, abordait ces problèmes sans préparation biblique suffisante, l'esprit embrouillé par la cosmogonie manichéenne qu'il venait de laisser et par la philosophie platonicienne dont il commençait l'étude. Son jugement solide lui permit cependant d'éviter les erreurs graves et de bien défendre la Bible.

Richard Simon avait déjà examiné l'exégèse néotestamentaire d'Augustin<sup>6</sup>. On peut s'étonner en voyant l'auteur envisager uniquement la défense de la Bible contre les ariens et les pélagiens. Il ne dit mot de l'activité exégétique d'Augustin dans sa lutte contre le manichéisme. Ceci nous fait conclure que le problème de la Bible chez saint Augustin et chez les manichéens est pratiquement ignoré aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit une véritable efflorescence des études patristiques et assiste à l'essor des études manichéennes. Notre problème cependant ne sera guère examiné, peut-être à cause du jugement sévère porté sur Augustin par Isaac de Beausobre<sup>7</sup>. Le théologien d'Amsterdam récuse le témoignage du controversiste d'Hippone, qui, selon lui, n'aurait pas connu le vrai visage du manichéisme.

Les disciples de Mani, nous le savons dit Beausobre, rejetaient Moïse et les prophètes, la morale vétérotestamentaire, les promesses temporelles de l'ancienne alliance et son culte. La cosmogonie mosaïque, par exemple la création, la tentation de l'homme, sa chute, étaient considérées comme indignes de Dieu. Les prophéties messianiques, à leurs yeux, n'étaient que des impostures.

Qu'a répondu Augustin à ces attaques, se demande Beausobre ! Des sophismes ! Par des allégories frivoles il a éludé les objections et appliqué à Jésus de faux oracles prophétiques. Il a trahi Moïse en avouant l'impossibilité de garder le sens littéral des trois premiers chapitres de la Genèse. Son *Contra Faustum* a plus de mérites : il nous laisse une esquisse du canon néotestamentaire manichéen, réduit semble-t-il aux discours de Jésus,

5. RICHARD SIMON, *Histoire critique du Vieux Testament*, éd. complète, Rotterdam, 1685.

6. RICHARD SIMON, *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*, Rotterdam, 1643.

7. ISAAC DE BEAUSOBRÉ, *Histoire critique de Manichée et du manichéisme*, 2 vol., Amsterdam, 1734-1739.

tirés des évangiles et aux épîtres pauliniennes, à l'exclusion de l'épître aux Hébreux. Selon Beausobre toujours, Augustin est déformé par l'exégèse d'Origène et n'est pas une source sûre pour l'étude du manichéisme. Un jugement si radical va jeter un certain discrédit sur la valeur des traités antimanichéens de saint Augustin et influencera les historiens jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle.

Dans l'abondante littérature des études manichéennes aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, le problème de la controverse biblique avec saint Augustin passe inaperçu chez la plupart des chercheurs. Lenain de Tillemont se contente de souligner l'influence des épîtres pauliniennes dans la conversion d'Augustin au christianisme<sup>8</sup>. Remy Ceillier fait sans doute la première étude fondamentale de l'exégèse augustinienne<sup>9</sup>. Il examine sa polémique scripturaire contre les manichéens mais n'entre pas du tout dans le cœur même du sujet. Deux historiens, Mosheim et Schröck, toujours sous l'influence de Beausobre, donneront une longue étude du manichéisme sans trop insister sur l'objectivité du témoignage augustinien. Mosheim se contente de consacrer quelques pages au *Contra Faustum*<sup>10</sup>. Schröck est fort réservé lui aussi<sup>11</sup>. Sans doute, l'évêque d'Hippone, a rendu de grands services à l'Église en défendant la Bible. Il ne faudrait cependant pas le considérer comme l'oracle de l'Église d'Afrique dans le domaine biblique. Son exégèse est compliquée, l'ironie y tient une trop grande place. Responsable de certaines lois portées contre les manichéens à cette époque, Augustin l'est aussi de l'image que la postérité s'est faite du manichéisme. La seule partie valable de sa polémique, dit Schröck, est la destruction de l'échafaudage dualiste manichéen appuyé sur la Bible.

Un exégète fait exception et ose s'attaquer aux thèses de Beausobre. En 1741, Nathaniel Lardner fait la première étude systématique du problème scripturaire manichéen, en se servant des données patristiques<sup>12</sup>. Lardner regarde le témoignage d'Augustin comme fondamental. Ainsi, ses écrits nous donnent la seule preuve formelle du rejet des Actes des Apôtres par les disciples de Mani. Faudrait-il en conclure que ce fait est spécial aux communautés manichéennes d'Afrique contemporaines d'Augustin ?

8. LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIII, *Vie de saint Augustin*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1710 ; *L'Hérésie des manichéens*, t. IV, Paris, 1701, p. 367-411.

9. REMY CEILLIER, *Histoire générale des auteurs sacrés*, t. XI et XII, *Saint Augustin*, Paris, 1744.

10. J. L. MOSHEIM, *De rebus christianorum ante Constantimum*, Helmstadt, 1753, p. 728-903.

11. J. M. SCHRÖCK, *Christliche Kirchengeschichte*, t. IV, Leipzig, 1781, 2<sup>e</sup> éd., p. 400-423. *Geschichte des Manes*, t. XV, Leipzig, 1790, *Leben und Schriften des Augustinus*, p. 219-529.

12. N. LARDNER, *The credibility of the Gospel History*, part II, vol. VI, *The history of Archelaus... and the Manichaeans*, Londres, 1758.

Lardner a tendance à élargir le canon manichéen des Écritures chrétiennes. Selon lui, ils auraient reçu le canon chrétien du N. T. dans son ensemble, mais dans un but de propagande. La doctrine néotestamentaire facilitait la justification de leur dualisme, de leur christologie docétiste, de leur rejet de l'Ancien Testament. Lardner est d'accord avec Beausobre pour constater chez Augustin une exagération de l'opposition manichéenne aux livres chrétiens. Mais à l'encontre de Beausobre, il estime solide et heureuse la défense de l'authenticité et de l'intégrité du canon chrétien. Augustin nous a laissé des ouvrages fondamentaux : l'*Épistola 82* à Jérôme, le *De utilitate credendi*, le *Contra Faustum*, le *De moribus ecclesiae catholicae*. De plus, il a ruiné la méthode d'interpolation scripturaire devenue habituelle à la secte.

J. D. Heilmann, à la suite de Lardner, pense que la lutte d'Augustin en faveur de l'authenticité des Écritures fut décisive pour l'Église<sup>13</sup>. Sans lui l'Ancien Testament risquait la ruine et la vie de Jésus était définitivement mutilée. En suscitant la réaction d'un homme génial, les manichéens ont rendu un grand service à la Bible et à l'Église.

Ainsi se terminent deux siècles et demi de recherches. Dans le vaste mouvement des études manichéennes, toujours limitées aux cadres de l'hésiologie chrétienne, les chercheurs ont à peine entrevu le problème biblique chez les manichéens et son importance dans la polémique augustinienne. Au xix<sup>e</sup> siècle, la découverte des religions de l'Inde, la publication des grandes sources historiques arabes et l'essor de l'assyriologie, hausseront le manichéisme au niveau des grandes religions orientales. Les études manichéennes glisseront de la patrologie et de l'hésiologie vers l'histoire des religions. Ici encore le problème de la Bible chez Augustin et chez les manichéens sera relativement peu étudié.

\*  
\* \*

Lardner a tracé un premier sillon. Trois-quarts de siècle plus tard, un autre exégète reprend le travail et nous laisse une étude d'ensemble de l'exégèse augustinienne, encore valable actuellement. On s'était limité, jusqu'ici, à l'examen du canon des livres saints chez les manichéens et à sa défense par Augustin. H. N. Clausen va essayer de montrer l'importance d'Augustin dans l'histoire de l'exégèse chrétienne. A cet effet, il dégage les grandes lignes de sa lutte contre les sectateurs de Mani<sup>14</sup>.

13. E. J. DANOVIVS, *J. D. Heilmanni opuscula*, Iena, 1774 ; IV, *De auctoritate librorum N.T. apud Manichaeos Epistola*, p. 73-88.

14. H. N. CLAUSEN, *Aurelius Augustinus Hippoensis Sacrae scripturae interpres*, Copenhague, 1827. Si les historiens du manichéisme ne voient pas ou s'arrêtent à peine au problème, les historiens de l'exégèse sont dans le même cas, peut-être par ignorance du problème manichéen. C'est le fait de deux auteurs du début du siècle, semble-t-il : E. F. K. ROSENmüLLER, *Handbuch*

La polémique était dure, constate Clausen. L'adversaire de la secte se vit obligé d'étudier quatre siècles de traditions chrétiennes relatives au canon des Écritures. De la sorte, Augustin contribua à fixer la doctrine du canon chrétien. Il établit l'authenticité et l'intégrité de nos livres sacrés, sauva notamment Matthieu et les Actes des Apôtres et fit ranger l'épître aux Hébreux dans le canon néotestamentaire. Des arguments de détail risquaient d'être sans effet sur les objections des manichéens ; Augustin le savait et devait voir grand. Il prit le problème dans son ensemble et s'attacha à établir solidement l'autorité et la valeur de la tradition des Églises durant les quatre premiers siècles chrétiens. Son œuvre est devenue un monument durable.

Le même argument historique, le consentement des Églises, permit à l'évêque d'Hippone de ruiner définitivement l'autorité des apocryphes manichéens, grand danger pour le canon biblique. Il défendit ce dernier en même temps que l'intégrité du texte sacré et collationna les versions latines de la Bible afin de trouver le meilleur texte à opposer aux textes mutilés par la secte. A ce service inappréciable rendu par le savant africain à l'histoire du texte sacré il faut ajouter une règle d'exégèse devenue courante grâce à Augustin : « l'autorité d'un manuscrit est un critère de vérité. »

Mais l'exégète d'Hippone n'en reste pas au stade du canon et de la critique textuelle. Les manichéens talonnent les chrétiens. A ces derniers, il faut procurer des règles pour l'interprétation des Écritures. L'ancien auditeur manichéen va trouver une aide dans les égarements de sa jeunesse. A l'orgueil des disciples de Mani qui, à force de raisonner, veulent détruire la foi en la Bible, Augustin oppose l'humilité et la piété du lecteur soumis à la parole de Dieu.

Dans l'explication de l'Ancien Testament, notre exégète a peiné plus d'une fois. Il devait aborder des problèmes nombreux et divers : exégèse de la création mosaïque, explication de la loi, défense des prophètes et du prophétisme. Pour la première fois dans l'histoire de l'exégèse, Augustin dégageait la valeur symbolique de nombreux faits et gestes de l'Ancien Testament. Enfin, il fit valoir un argument décisif : un Dieu unique est l'auteur des deux Testaments.

La question de la vérité des évangiles et de leur harmonie demandait une réponse valable. Selon Clausen, le *De consensu evangelistarum* a certainement, comme arrière-fond, la controverse manichéenne. Les disciples de Mani en effet, se servaient des discordances évangéliques pour en tirer un argument en faveur de leur exégèse biblique. Dans ce

für die Literatur der biblischen Kritik und Exegese, t. IV, Göttingen, 1800 et J. G. ROSENMÜLLER, Historia interpretationis librorum sacrorum in ecclesia christiana, t. III, Leipzig, 1807, Augustinus, p. 398-502.

secteur, Augustin a posé des pierres d'attente qui rendent de grands services aux exégètes modernes. Il a notamment démasqué la duplicité des manichéens qui prétendaient trouver dans le texte sacré, des éléments annonçant une plénitude ultérieure qu'ils reportaient sur Mani, leur fondateur. Augustin restitue aux apôtres, l'arbitrage de l'autorité biblique : ils restent les premiers témoins authentiques de la tradition de l'Église.

Clausen, on le voit, a rejeté les thèses de Beausobre et a rendu à Augustin sa place véritable dans l'histoire de l'exégèse catholique. Acculé par les manichéens à la défense de la Bible, l'évêque d'Hippone a codifié quatre siècles de traditions des Églises. Ce code est le *De doctrina christiana*. En 1848, C. F. Schneegans élaborera une première monographie sur ce traité augustinien<sup>15</sup>.

En 1832, un contemporain de Clausen, Friedrich Trechsel donne le second volet du dyptique, en étudiant cette controverse biblique, mais du point de vue des manichéens. L'auteur commence par rassembler la documentation biblique de la secte. Il y distingue trois couches de travaux exégétiques. La première couche est constituée par les *Acta Archelai*. Ce document nous livrerait les principes exégétiques de Mani lui-même, fondés sur une vague connaissance de la Bible. Le tout peut se résumer en peu de mots : condamnation générale de l'Ancien Testament, œuvre de l'esprit mauvais. Le *Contra Adimantum*, dit Trechsel, est le témoin d'une deuxième étape dans l'exégèse manichéenne. Ce traité renferme une première codification de la polémique des manichéens d'Occident contre la Bible. Adimante se charge de dresser le Nouveau Testament contre l'Ancien. Le volumineux traité *Contra Faustum manichaeum* nous livre les positions bibliques définitives de la secte. Esprit occidental clair et critique, Fauste s'attaque à la cosmogonie de la Genèse, à la loi juive, aux prophéties de l'Ancien Testament. Dans cette doctrine il découvre de nombreuses lacunes ; il y oppose en bloc le Nouveau Testament avant d'opérer une coupe sombre dans ce dernier. Il rejette en effet, une partie notable des textes évangéliques, puisqu'il n'admet comme authentiques que les discours de Jésus. Des Actes des Apôtres, les manichéens ne retiennent rien ; les épîtres pauliniennes seules échappent à leur condamnation.

Les manichéens, selon Trechsel, ne se posaient aucun problème historique. Il n'y avait dès lors pas lieu de distinguer entre écrits apostoliques et non-apostoliques. Le canon de leurs Écritures bibliques variaient d'un pays à l'autre. Aux livres chrétiens en usage dans les Églises locales, ils ajoutaient une série d'apocryphes de deux genres littéraires, des *évangiles* et des *acta*.

---

<sup>15</sup> C. F. SCHNEEGANS, *Appréciation de saint Augustin, d'après ses travaux sur l'herméneutique sacrée*, Strasbourg, 1848.

Trechsel ne limite pas son étude de la Bible chez les manichéens au problème du canon scripturaire. Les traités augustiniens contre Fortunat, contre Félix, contre Fauste, permettent d'examiner sérieusement la critique textuelle et l'exégèse des disciples de Mani. L'examen des textes semble indiquer chez les manichéens d'Afrique, à l'époque de saint Augustin, l'emploi des traductions bibliques en usage dans les communautés chrétiennes. Les traductions d'ailleurs n'avaient qu'une importance toute relative, puisque la polémique se situait au niveau du contenu dogmatique des textes. Selon Trechsel, Fauste visait surtout la destruction de deux notions chrétiennes : tradition et inspiration. Son exégèse repose sur trois principes : le contexte est sans importance ; tout texte doit s'expliquer à la lumière de la dogmatique manichéenne ; l'allégorie et le symbolisme constituent la seule base valable en exégèse biblique. Le premier problème des manichéens était le choix des textes bibliques utilisables dans leur propagande.

L'étude du *De doctrina christiana* de Schneegans essaie de compléter le travail de Clausen. La controverse augustinienne avec les pélagiens, les donatistes, les païens, ne touchait pas directement au problème biblique. La lutte contre les manichéens au contraire avait la Bible comme principal objectif et fut, pour Augustin, l'occasion de sa carrière exégétique. Notre traité *De doctrina christiana* fut rédigé, dans sa majeure partie, en 397. Augustin avançait à grands pas vers une victoire décisive sur l'hérésie. Dans son traité, l'évêque donne à son clergé et à son peuple, des règles précises en vue de distinguer les livres apocryphes des livres canoniques : la lecture des livres saints dans les assemblées chrétiennes demeure la règle souveraine. Les synodes d'Hippone en 393, de Carthage en 397 et le concile de Carthage en 419, établiront comme règle cette conclusion de l'exégèse d'Augustin.

Dans le *De consensu evangelistarum*, Schneegans voit un second traité augustinien d'une importance exceptionnelle pour l'exégèse chrétienne. Ce premier essai d'une harmonisation des quatre évangiles est né, chapitre par chapitre, en pleine mêlée dans la controverse manichéenne. Au milieu d'hésitations et d'incertitudes, Augustin se forgeait ses instruments pour défendre la Bible.

A la lumière des découvertes scientifiques modernes, Al. Motaïs va examiner l'œuvre exégétique d'Augustin sur l'hexaméron mosaïque<sup>16</sup>. La page générataque, dit Motaïs, a hanté l'esprit d'Augustin pendant vingt ans. En 389, encore laïc, il abordait la question. L'allégorisme d'Ambroise avait ouvert l'intelligence d'Augustin aux obscurités de la

16. A. MOTAI, *L'École éclectique sur l'hexaméron mosaïque, saint Augustin*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, t. XII, Paris, 1885, p. 174-191, 286-301, 375-390 ; t. XIII, Paris, 1886, p. 65-78, 159-172.

cosmogonie biblique. Il s'y lance avec fougue, visant plus à combattre le manichéisme, qu'à faire œuvre d'exégète de la création biblique. Ordonné prêtre, il réalise toutes les imperfections de son premier travail et cherche une solution dans le sens littéral, mais il abandonne, désespéré. Évêque d'Hippone, Augustin reprend dans ses Confessions, son travail exégétique sur l'hexaméron.

Après la défaite certaine des controversistes de la secte, à partir de 401, Augustin étudie le problème pour la quatrième fois, mais dans le calme de son bureau. Libéré du poids de la controverse, il mettra quinze ans à élaborer une cosmogonie chrétienne selon la Genèse : elle constitue une condamnation, sans appel possible, de la cosmogonie manichéenne.

Vers la fin du siècle, Célestin Douais tente de faire une synthèse de la question<sup>17</sup>. Connaisseur de la pensée augustinienne et du manichéisme, il parviendra à réaliser un travail qui, bien que vieilli à l'heure actuelle, n'est pas encore remplacé.

Douais montre plus clairement que ses prédecesseurs, l'enjeu principal de la polémique antimanicheenne d'Augustin, à savoir la Bible. A la veille de sa conversion, l'étude des épîtres pauliniennes a comblé chez lui les lacunes laissées par la philosophie platonicienne dans sa théologie de l'Incarnation et de la Rédemption. Son exégèse antérieure au sacerdoce est balbutiante. Les traités *De moribus ecclesiae*, *De Genesi*, *De vera religione* ne sont pas des œuvres d'exégèse mais constituent une justification et une défense de la foi catholique et de la Bible, en face des erreurs manichéennes.

Au lendemain de son sacerdoce, Augustin s'attache à la défense de l'Ancien Testament. Ce travail l'amène à l'étude de toute la tradition occidentale dont il va dégager deux principes d'exégèse : l'importance du contexte, sans valeur pour les manichéens et la nécessité de la foi chez le lecteur, indispensable pour aborder le texte sacré. Le prêtre catholique avait senti la nécessité de détruire le rationalisme manichéen. La pensée d'Augustin montre cette évolution. Avant son ordination, sa correspondance renferme beaucoup de citations de Virgile. A partir de 392, la Bible envahit sa vie : il la cite, il en recommande la lecture, il croit en son efficacité morale.

Encore laïc, il utilisait la Bible comme une arme dans la controverse ; prêtre, il la défend comme un bien sacré et s'en sert comme guide dans la prédication.

Les manichéens ne se contentaient pas d'une offensive générale contre l'Ancien Testament. Ils se livraient aussi à une critique verbale et doc-

---

<sup>17</sup>. C. DOUAIS, *Saint Augustin et la Bible*, dans *Revue biblique*, t. II, Paris, 1893, p. 62-81, 351-377 ; t. III, Paris, 1894, p. 110-135, 410-432. C. DOUAIS, *Saint Augustin contre le manichéisme de son temps*, dans *Revue thomiste*, t. I, Paris, 1893, p. 393-426, 560-576 ; t. II, Paris, 1894, p. 205-228, 516-539 ; t. III, Paris, 1895, p. 44-60.

trinale du Nouveau Testament, fondée sur les dogmes dualistes. Le *Contra Faustum* marqua une victoire décisive dans la polémique augustinienne. Dans sa réplique à Fauste, l'évêque d'Hippone en arrivait à élucider trois règles de critique : nécessité d'une sérieuse collation de la tradition manuscrite, respect du contexte, recours aux textes originaux par de là les versions bibliques.

A la suite des éditeurs bénédictins du traité, Douais voit dans le *De consensu evangelistarum* de 400, le couronnement de la controverse antimanoichéenne. L'ouvrage n'est sans doute pas directement polémique. Il n'en vise pas moins verbalement la vanité, l'ignorance téméraire et les accusations impies des manichéens. Le *De consensu* a constitué un rempart contre une entreprise manichéenne de prédilection, la critique ruineuse du Nouveau Testament. Douais considère l'ouvrage comme un monument érigé à la gloire de l'exégèse catholique. Il y décèle des matériaux repris aux traités contre Fauste. Le professeur de Toulouse a fait un inventaire des richesses exégétiques dégagées au cours de la controverse : mise en lumière de la variété des sens de l'Écriture, unité et continuité de la religion, un Dieu auteur des deux Testaments, distinction nouvelle entre préceptes de figures qui lient uniquement le peuple élu et préceptes de conduite qui engagent la conscience humaine. A une religion sans espérance, Augustin oppose le sens chrétien de l'histoire : l'Ancien Testament est une période d'attente, le Nouveau Testament en est la réalisation.

L'unité historique de la religion dégagée par l'évêque d'Hippone reste une réponse valable contre les hérétiques de tous les temps. Elle ruina la conception tripartite de l'histoire religieuse en vogue dans la secte : initium ou la séparation des deux royaumes, medium ou l'état actuel du monde avec son mélange de la matière et de la lumière, enfin, la libération totale et définitive de la lumière. S'inspirant de la tradition chrétienne des Justin, des Origène, des Théophile d'Antioche, des Tertullien, saint Augustin a su choisir ses matériaux en vue d'établir l'unité de la religion sur l'accord entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Il ne développa pas l'idée d'un même Esprit, inspirateur des deux Alliances. L'argument n'était pas valable aux yeux des disciples de Mani, puisqu'ils considéraient leur fondateur comme le Paraclet promis.

Quelques années avant les publications de Douais, un biographe d'Augustin avait déjà fait une étude pénétrante des étapes de la conversion d'Augustin et de sa lutte contre le manichéisme<sup>18</sup>. La biographie de C. Bindemann suggérait ce que Douais montrera avec plus de précisions : l'influence manichéenne sur le jeune Augustin en proie aux doutes

---

18. C. BINDEMANN, *Der heilige Augustinus*, t. I, Berlin, 1844, t. II, Leipzig, 1855, t. III, Greifswald, 1869.

dans le domaine biblique, dix ans plus tard l'action d'Ambroise en sens inverse, puis la conversion du rhéteur africain dès qu'il eût trouvé la clef du texte sacré. Bindemann met aussi en lumière la sourde opposition au manichéisme, présente dans tous les ouvrages augustiniens de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, même quand l'hérésie n'est pas directement visée par le traité. A partir de son sacerdoce, deux principes de pastorale guidaient son travail intellectuel : le besoin de certitude doctrinale de la communauté chrétienne et la nécessité d'une défense solide contre l'erreur.

Pour terminer cette brève enquête qui englobe plus de trois siècles, jetons un regard sur la dissertation du pasteur bâlois, Albert Bruckner<sup>19</sup>. L'auteur ignore les ouvrages de Schneegans, Motaïs et Douais. Ce phénomène est courant dans les études sur le manichéisme.

Bruckner limite son investigation à une forte personnalité du manichéisme occidental, Fauste de Mileve. Il ne peut en dissocier l'adversaire et le vainqueur, Augustin. Nous ne connaissons d'ailleurs Fauste qu'à travers le traité augustinien qui nous livre les *Capitula* de l'évêque manichéen. Bruckner, comme Trechsel avant lui, pense à une influence scripturaire tardive sur les doctrines de la secte. Les premières traces bibliques se retrouvent dans les *Acta Archelai*, avec trois données fondamentales : le rejet de l'Ancien Testament et de Jean-Baptiste, une christologie docétiste fondée sur certains passages néotestamentaires, la persuasion que Mani est le Paraclet annoncé par Jésus. Les œuvres d'Augustin contiennent ces éléments de critique manichéenne à un stade beaucoup plus développé. Ce fait est dû aux besoins de leur polémique contre les catholiques africains.

Fauste fit d'abord la synthèse de l'exégèse manichéenne. Il jeta ensuite les bases nécessaires à la dislocation des *Acta apostolorum* et de la cosmogonie génésiaque. Ce *Contra Faustum* est dès lors un document important. La chose est vraie aussi du *Contra Adimantum* où nous trouvons un compendium de vingt-huit antithèses manichéennes A.T. et N.T. L'écrit d'Adimante fut probablement la première œuvre exégétique de la secte. Le traité devait être en circulation depuis un siècle et, — c'est l'opinion de Bruckner — avait servi au rédacteur des *Acta Archelai* vers 325. En l'année 390, il tombe entre les mains d'Augustin qui le réfute et nous en conserve l'essentiel.

Fauste augmente sensiblement les matériaux exégétiques d'un Adimante. Il pousse loin la critique de la Bible en établissant sur l'Écriture elle-même la critique de l'Écriture. Il démontre l'inanité de l'Ancien Testament, de sa loi, de ses promesses ; pour la première fois, il ose s'attaquer aux prophéties messianiques.

<sup>19.</sup> A. BRUCKNER, *Faustus von Mileve. Ein Beitrag zur Geschichte des abendländischen Manichäismus*, Bâle, 1901.

Il fallait éviter de heurter les chrétiens. L'évêque manichéen intelligent et habile, laisse tomber l'astrologie et la morale du manichéisme. Il fonde toute sa propagande sur la Bible. Ici encore il évite les Actes des Apôtres et ne se réfère jamais aux Apocryphes. Par contre, il soumet les textes néotestamentaires à une véritable ventilation. Il n'en garde intactes que les épîtres pauliniennes à cause de leurs antithèses utiles au dualisme manichéen.

Bruckner se risque à comparer Fauste et Augustin. Chez le manichéen, il découvre une profonde connaissance de la Bible, une exégèse véritable qui s'attache au contexte et replace les paroles de Jésus dans l'ensemble de sa doctrine. Le pasteur bâlois voit dans l'évêque manichéen, l'initiateur de la théologie biblique, un précurseur des temps modernes. Exégète supérieur à Augustin, il jette les bases d'un certain nombre de théories actuelles : infériorité religieuse de l'Ancien Testament, rejet des prophéties messianiques et de l'évangile de l'enfance, composition tardive des évangiles, évolution possible de la théologie paulinienne. Si Fauste était parvenu à se dégager de son dogme dualiste, à l'École augustinienne il eût opposé une École critique. Comme Antioche en Orient, l'École de Fauste aurait fait progresser l'exégèse occidentale qui restera enlisée par la faute d'Augustin. L'évêque d'Hippone avait senti ce danger et employa toutes ses forces à détruire son adversaire. Fauste eut au moins le mérite de secouer l'ignorance des chrétiens et de susciter chez eux l'étude de la Bible.

Ces opinions de Bruckner ne seront guère partagées par les historiens<sup>20</sup>. Elles dépassent d'ailleurs l'étude objective du problème biblique dans la controverse manichéenne. Elles constituent la dernière expression de certaines thèses de Beausobre qui refusait de voir dans les écrits d'Augustin une source valable pour l'étude des doctrines manichéennes.

Le xx<sup>e</sup> siècle se trouvera en présence de documents manichéens nouveaux, deux bibliothèques de la secte provenant l'une d'Asie centrale, l'autre de Médinet Mâdi dans le Fayoum. Cette dernière date de l'époque augustinienne. Le problème de la Bible chez Augustin et chez les manichéens se pose à présent clairement. Les chercheurs pourront établir la valeur du témoignage d'Augustin et dégager l'influence des Ecritures chrétiennes sur les communautés manichéennes d'Afrique.

(A suivre).

Julien RIES,  
Messancy (Belgique).

<sup>20</sup>. On peut voir à ce sujet la recension que fit du travail de A. Bruckner, un historien du manichéisme, A. DUROURCQ, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III, Louvain, 1903, p. 82-84.